

Histoire de la Société Sacerdotale de la Sainte Croix

La Société Sacerdotale de la Sainte Croix trouve sa source dans l'amour que St Josemaria vouait aux prêtres diocésains et dans la lumière du 2 octobre 1928, grâce à laquelle le Seigneur lui fit voir l'Opus Dei. Cependant, son début historique se situe quelques années plus tard : en 1943

25/02/2014

Histoire

La Société Sacerdotale de la Sainte-Croix plonge ses racines dans l'amour que saint Josémaria vouait aux prêtres diocésains et dans l'événement fondateur qui eut lieu le 2 octobre 1928, lorsque le Seigneur lui fit *voir* l'Opus Dei. Ce ne fut toutefois que quelques années plus tard, en 1943, qu'elle démarra ses activités.

Le fondateur de l'Opus Dei perçut très vite que la nouveauté de l'esprit de l'Opus Dei impliquait le besoin de prêtres issus des rangs des laïcs de l'institution pour se vouer tout spécialement au soin pastoral des personnes de l'Œuvre et à ses apostolats, sans cependant exclure qui que ce soit (Cf. Vazquez de Prada, *Le Fondateur de l'Opus Dei*, t. II, Le Laurier Wilson & Lafleur, Paris 2003, p 692)

Le 14 février 1943, alors qu'il disait la messe, saint Josémaria reçut une lumière de Dieu spéciale qui l'éclaira sur la solution permettant l'ordination sacerdotale de ces fidèles de l'Opus Dei. Il s'agissait d'ériger, dans le cadre du phénomène pastoral de l'Œuvre, un corps sacerdotal issu de son laïcat et formé selon son esprit, qui serait intégré dans l'institution elle-même, avec une nature entièrement séculière, pour le soin pastoral de ses membres et de ses apostolats. La Société Sacerdotale de la Sainte-Croix était née. Elle fut érigée par l'évêque de Madrid, le 8 décembre 1943, après avoir reçu le *nihil obstat* du Saint-Siège, le 11 octobre de la même année.

Entre-temps, saint Josémaria désirant aider davantage ses frères prêtres diocésains qu'il portait dans son cœur, continua de leur consacrer, surtout à partir de 1939,

une grande partie de son temps. À la demande des évêques de plusieurs diocèses, il prêcha de nombreuses sessions d'exercices spirituels à des prêtres de toute la péninsule ibérique.

Conscient des besoins de ses frères prêtres, ce fut entre 1948 et 1949 que saint Josémaria pensa à l'éventualité de quitter l'Opus Dei dès qu'il aurait obtenu son approbation pontificale définitive, pour créer une association s'adressant aux prêtres séculiers (cf. A. Vazquez de Prada, *Le Fondateur de l'Opus Dei, T. III*, Le Laurier Wilson & Lafleur, Paris 2004, p. 173-175).

En avril 1950, le Seigneur fit voir au fondateur qu'il était possible d'inclure les prêtres diocésains dans l'Œuvre. Il en fit la demande au Saint-Siège qui, le 16 juin de cette année-là, approuva le fait que des prêtres incardinés dans leur propre diocèse puissent faire partie de la

Société Sacerdotale de la Sainte-Croix.

Le 28 novembre 1982, lorsque le bienheureux Jean-Paul II érigea l'Opus Dei en Prélature personnelle de portée internationale, la solution juridique définitive de l'Œuvre fut établie. Cette solution reflète fidèlement le caractère séculier de l'Œuvre et sa constitution organique, composée de prêtres et de laïcs, d'hommes et de femmes, aux origines sociales et professionnelles les plus diverses.

Dans ses Statuts, la Société Sacerdotale de la Sainte-Croix est configurée comme une association de prêtres propre et intrinsèquement unie à la Prélature, dont font partie les prêtres qui intègrent le presbyterium de la Prélature (des fidèles de l'Opus Dei ayant reçu l'ordination sacerdotale) et à laquelle peuvent s'associer des prêtres

incardinés dans leur diocèse respectif et qui tiennent à chercher la sainteté selon l'esprit de l'Opus Dei, dans l'exercice de leur ministère sacerdotal.

pdf | document généré automatiquement depuis <https://opusdei.org/fr-ch/article/histoire-de-la-societe-sacerdotale/> (20/01/2026)